



DELIBERATION N°9
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 3 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 3 juillet 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 29 juin 2023

Présents : : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Didier MASSACRIER, Christophe VACHERON, Valérie GUILLAUME.

Absents excusés : Sylvie DALLERY (pouvoir F. MILLET) Sandrine MARECHET, Serge LOMBARDIN.

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : modification horaire

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Compte tenu de la réorganisation des services, les horaires du poste d'agent technique faisant fonction d'agent polyvalent des écoles, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'agent polyvalent des écoles à temps non complet à raison de 24 h 92 hebdomadaires au service périscolaire, et

La création d'un emploi agent polyvalent des écoles faisant temps non complet à raison de 28 heures 32 au service périscolaire à compter du 01/07/2023 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité social territorial réuni le 26 juin 2023,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the commune of Saint-Georges-Haute-Ville.

Transmis au représentant de l'Etat le : 11/07/2023

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie Claire Jasserand.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 13 /07/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230703-delib9cm92023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023